

Image not found or type unknown



Congé sans solde fin de contrat

Par **mimounne**, le **29/01/2008** à **14:04**

Mon cdd prend fin le 28 novembre. je desire partir avant. or je ne suis pas sure qu'on m'accorde un avenant, qui me permettrait de partir en juillet et de toucher les assedic. ma deuxieme option est de solder tous mes congés. je pourrais donc partir au plus tot mi septembre. est ce que je peux prendre des congés sans solde, afin de partir fin aout? bref dois-je avoir l'accord de mon employeur pour poser des congés sans solde.
Merci pour vos réponses!